

Formation initial acteur PRAP IBC - Prévention des risques liés à l'activité physique secteur Industrie, Bureaux, Bâtiments, Commerce

La Santé au travail nécessite de prévenir les risques liés à l'activité physique au travail. L'employeur est le garant de la sécurité et de la santé physique et mentale de ses salariés, dans le respect des principes généraux de prévention.

Dans un contexte où le recrutement et le maintien dans l'emploi des salariés dans des secteurs en tension, proposer une formation certifiante et s'engager dans une démarche de prévention, permettra à chacun d'acquérir les compétences lui permettant d'être acteur de sa propre prévention tout en proposant des pistes d'amélioration techniques, organisationnelles et humaines afin de réduire les troubles musculo-squelettiques (TMS).

PUBLIC CIBLE :

Tout personnel intervenant dans ces différents secteurs Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Si les stagiaires ont des besoins spécifiques d'accessibilité, ils sont invités à les communiquer ou à se rapprocher du référent handicap de CESAM formation.

PREREQUIS : Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation d'acteur PRAP.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement ou dans sa structure.
- D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles de nuire à sa santé.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Les candidats ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'épreuve certificative permettant de valider tous les domaines de compétences peuvent prétendre à l'obtention du certificat PRAP IBC.

Il participera à la prévention dans sa structure et sera force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Il sera en mesure d'identifier les risques de son métier, d'observer, de décrire et d'analyser sa situation de travail et de proposer des améliorations.

MODALITES D'ORGANISATION :

Durée : la formation de 14h (2 jours) se déroule en présentiel, la répartition se fait au maximum sur 3 semaines, en tenant compte des contraintes de la structure :

- 1 jours/ intersession de 15 jours maximum / 1 jours en présentiel
- 2 jours consécutifs

Effectifs par session : 10 maximum. Tenue vestimentaire adaptée à la manutention et si EPI spécifique.

Organisation : Cette formation/action se déroule dans l'établissement ou l'entreprise afin de permettre aux salariés d'appréhender leur milieu de travail et de proposer des améliorations, issues de leurs préoccupations quotidiennes.

La formation peut également se dérouler sur le site du centre de formation (Ambarès et Lagrave).

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Formation en présentiel, avec recueil préalable des attentes de la structure et/ou des stagiaires.
- Utilisation du référentiel pédagogique de l'INRS
- Apports didactiques
- Pédagogie ludique, applicative, expérimentation (groupe et sous-groupe), jeux de rôles (études de cas), applications concrètes (au poste de travail)
- Le matériel utilisé comprend des films et vidéo INRS ; vidéoprojecteur, ordinateur, paper-board, tableau, PowerPoint et supports pédagogiques.
- Remise du memento PRAP à l'issue de la formation

Qualification des formateurs : Formateurs PRAP IBC certifié INRS

Certification des stagiaires et durée de validité :

A l'issue de l'épreuve certificative :

- A partir d'un scénario représentatif d'une situation professionnelle en lien avec son secteur d'activité et permettant de répondre à l'ensemble des indicateurs, le stagiaire devra compléter la grille d'évaluation vierge au format A3. Il aura 40 mn et sera évalué sur les différentes compétences.
- Les candidats ayant des difficultés à l'écrit pourront réaliser l'épreuve oralement (le formateur le précisera sur la feuille d'examen)

La certification sera remise aux stagiaires ayant réussi l'épreuve certificative ET ayant assisté à l'ensemble de la formation. Le certificat d'acteur PRAP IBC est valable 2 ans, son renouvellement est conditionné au suivi d'un MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) d'une durée de 7h

PROGRAMME :

JOUR 1 :

- Accueil
- Le PRAP et la démarche de prévention : intérêts et enjeux
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- Reconnaître les principaux risques de son métier, savoir repérer les situations de travail dangereuses
- Comprendre le mécanisme d'apparition d'un dommage
- Accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle
- Anatomie, physiologie, pathologie
- Limites du corps humain

JOUR 2 :

- Tour de table pour se rappeler les notions vues la veille
- Présentation de la grille de repérage et d'analyse
- Identifier les risques et analyser les causes d'expositions
- Exercice pratique
- Les déterminants de la situation de travail
- Les principes généraux de prévention et d'économie d'efforts
- Les aides techniques et autres équipements
- La remontée d'information aux personnes concernées
- Epreuve certificative « grille »

A l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction et la qualité de la formation sera remis à chaque stagiaire afin d'être remplis.